



22

ACTU SAINT-ÉTIENNE QUARTIERS

Mercredi 19 octobre 2022

SAINT-ÉTIENNE

Le Club de pêche sportive Forez-Velay donne goût à la mouche

Créé en 1973, le Club de pêche sportive Forez-Velay, ses 160 adhérents et ses quatre sections ont repris leurs activités pour la saison 2022-2023. Il essaie de promouvoir la pêche à la mouche.

« Généralement, on perçoit la pêche à la mouche comme une pratique élitiste mais ce n'est pas vrai ». Jean-Luc Cometti, président délégué du Club de pêche sportive Forez-Velay, entend bien tordre le cou aux clichés encore bien vivaces sur la pratique à la mouche.

Un club de pêche résolument tourné vers l'écologie

Le club qu'il préside et qui va sur son cinquantenaire propose justement des formations, entre initiation au montage des mouches artificielles et avec cours en salle puis au bord de l'eau, le tout avec matériel fourni. « Pendant quatre ou cinq semaines, on apprend le fameux geste du lancer dans un local. Puis, on apprend ensuite à pêcher d'abord sur un plan calme afin de lire l'eau, comprendre la rivière ». Le but est de s'initier, d'apprendre et de se perfectionner tout en se faisant plaisir



La pêche à la mouche, une activité bien souvent faussement considérée comme élitiste par les non initiés.

Photo fournie par Jean-Luc Cometti.

grâce à un prix que le club a voulu accessible à tous.

Pour autant, à la fin du stage, « on n'est pas un pêcheur, mais on a les bases pour aller pêcher. Le perfectionnement, il dure toute la vie et ne

finit jamais, ça fait des années que je pêche et j'en apprend encore », sourit le président.

Outre le simple aspect sportif de la pêche, le club est aussi très engagé dans la défense de l'environne-

ment. Parmi ses actions, le nettoyage des berges et des rivières, la préservation du patrimoine aquatique et piscicole et, le cas échéant, la répression des actes de pollutions ou d'atteintes graves à l'environne-

ment sont les trois axes principaux. « La répression, ce n'est jamais agréable mais il faut bien le faire », explique Jean-Luc Cometti. « Quand on aime quelque chose, ici la rivière, on veut le protéger et quand on constate des comportements qui ne vont pas dans ce sens, on peut saisir la justice. »

Le « no-kill », règle non écrite

De même, le prélèvement des poissons pêchés, grande problématique du milieu halieutique, est un sujet important. Le « no-kill », littéralement « pas de mort », est une règle non écrite au club mais plutôt bien ancrée dans les têtes des adhérents. « De plus en plus, on relâche. Bien sûr, si un pêcheur veut ramener une prise chez lui, il peut. Chacun fait ce qu'il souhaite, mais la mentalité aujourd'hui est de ne pas prélever et de respecter, dans tous les cas, les poissons ».

**De notre correspondant
Maximilien BOIZARD**

Cotisation au club : 25 € pour les adultes, 15 € pour les moins de 18 ans, 40 € pour les couples. Formation à la pêche à la mouche : 20 €. Le 23^e Salon international de la Mouche Artificielle, organisé par le Club de pêche sportive Forez-Velay, aura lieu les 25 et 26 février 2023 au Parc des expositions de St-Étienne.